

Enquête : dites-nous tout sur votre pratique du compostage !

L'enquête, qui vient de débiter et se terminera le 15 janvier 2024, est à destination de tous les habitants du territoire, qu'ils compostent ou pas / plus. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), imposant aux collectivités locales de mettre en place un nouveau tri pour recycler les biodéchets (déchets alimentaires) à compter du 1^{er} janvier 2024.

GRANDE ENQUÊTE

DITES-NOUS TOUT SUR

votre pratique du compostage !

Participez à notre **GRANDE ENQUÊTE** jusqu'au 15 janvier 2024

L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA GESTION DE VOS BIODÉCHETS !

Saint Germain bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

POUR + D'INFOS RENDEZ-VOUS SUR WWW.CASGBS.FR

L'objectif de cette enquête de grande ampleur est d'évaluer le niveau réel de pratique du compostage des habitants du territoire. Et de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les foyers sont plus ou moins familiarisés avec cette pratique.

Les résultats permettront aussi d'estimer l'impact qu'ont eu les dispositifs de promotion soutenus par la CASGBS sur les habitudes quotidiennes des habitants, et d'identifier d'éventuels freins au déploiement.

Très attendus, ils viendront également compléter les données recueillies dans le cadre des expérimentations actuellement menées sur la collecte des biodéchets* et aideront la CASGBS à construire sa stratégie de

déploiement de solutions à grande échelle, pour une meilleure gestion des biodéchets. Une enquête qui ouvrira donc la construction d'un avenir durable pour notre territoire.

Comment participer ?

Nous avons besoin d'un maximum d'informations et de données : pour nous aider, il suffit de consacrer quelques minutes pour répondre au [questionnaire en ligne](#) disponible jusqu'au 15 janvier 2024.

Elle est également disponible sur les réseaux sociaux de l'Agglo et diffusée via sa newsletter sur le compostage, la Com'Post (lire ci-après).

À propos de l'Agglo

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) regroupe aujourd'hui 337 000 habitants, répartis sur 19 communes (Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville).

Elle exerce notamment la compétence de gestion des déchets ménagers (hors ville de Bezons dont la compétence est gérée par le syndicat Azur) qui s'articule autour des missions de prévention des déchets, pré-collecte, collecte et traitement des déchets. Elle soutient et accompagne le déploiement du compostage de proximité depuis 2009 : à ce jour, 9 436 composteurs individuels ont ainsi été distribués et 96 résidences sont équipées d'un espace de compostage partagé. Par ailleurs, les déchets de jardin (déchets végétaux) font historiquement l'objet d'un tri spécifique et sont valorisés sur une plateforme industrielle de compostage.

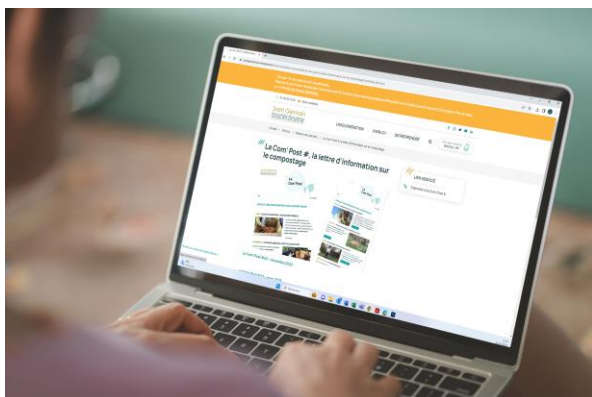
Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la ligne du Plan Climat, feuille de route de la CASGBS pour la transition écologique du territoire (adopté par le Conseil communautaire en juin 2023).

L'Agglo vous accompagne jusqu'au jardin !

Composter : vous aimeriez, mais vous ne savez pas comment vous lancer ? Nous sommes là pour vous accompagner !

Des ateliers et formations pour tout savoir

Compostage individuel ou partagé, l'Agglo propose des formations spécifiques gratuites pour les habitants.



La Com'Post, la lettre dédiée au compostage

Recevez 2 fois par an votre lettre d'information pour jardiner au naturel : des conseils et astuces pour devenir un as dans votre pratique du compostage !

Les tutos vidéo de l'Agglo

Transformez vos déchets en ressources grâce aux tutos vidéo (thèmes déjà abordés : le compostage en lasagne, le lombricompostage et le jardicyclage).

> Plus d'informations sur www.casgbs.fr

** L'Agglo a lancé une expérimentation dans le domaine de la collecte et du traitement des biodéchets. Depuis 2022, 43 points de collecte connectés ont été installés sur des quartiers test de communes volontaires : Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye et Croissy-sur-Seine. Les biodéchets collectés à Houilles et Saint-Germain-en-Laye sont méthanisés et valorisés en biogaz ; ceux collectés dans les autres communes seront valorisés en compost. Cette expérimentation sera poursuivie début 2024. [Pour en savoir plus.](#)*